

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 3 avril à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 27 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,

Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD, Patrick LIVENAI, Jacqueline COUSSY, Corinne LEROLLE, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Patrick BOUYER, Lisiane PELOU, Dominique PRIVAT, Christophe CAVEL, Sandra LAMY, Carole LALLEMAND, Patricia PETIT-DODIN, Frédérique VITRAC, Yannick MORANDEAU, Éric PROUST, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH, Sylvain NOUET, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Philippe SIMONAUD, adjoint, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Grégory POITOU, adjoint, qui a donné procuration à Patrick LIVENAI, adjoint, Pascal MARKOWSKY, conseiller municipal, qui a donné procuration à Frédérique VITRAC, conseillère municipale.

Absents : Jean-Luc BUTEUX, Bruno DEUIL, Laëtitia CHAGUÉ, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 24

### **DÉLIBÉRATION N° 20-2023 : INTERCOMMUNALITÉ - POURSUITE DE LA MISSION DE CONSEILLER NUMÉRIQUE DE PROXIMITÉ**

Rapporteur : Madame le maire

Une expérimentation de mutualisation numérique a été menée entre les collectivités de l'île d'Oléron (communes et communauté de communes) avec Soluris entre 2020 et 2022.

La démarche a notamment permis de recruter un technicien dédié aux collectivités de l'île (le "Conseiller Numérique de Proximité") et d'organiser divers événements en lien avec le développement du numérique dans les collectivités.

L'expérimentation ayant fait l'objet d'une évaluation positive de l'ensemble des parties prenantes, la communauté de communes de l'île d'Oléron a, par délibération n° 5 de son conseil communautaire du 15 décembre 2022, approuvé la prolongation de la mission mutualisée de Conseiller Numérique de Proximité (CNP) à l'échelle du territoire insulaire pour l'inscrire sur une nouvelle durée de 5 ans (1<sup>er</sup> janvier 2023 - 31 décembre 2027).

La règle de répartition du coût annuel du Conseiller Numérique de Proximité sur l'île d'Oléron fixé à 53 000 € a ainsi été arrêtée comme suit :

- 50 % du coût annuel est pris en charge par la communauté de communes de l'île d'Oléron
- L'autre moitié du coût annuel est répartie entre les communes de la communauté de communes de l'île d'Oléron selon la clé de répartition suivante :

**AR Prefecture**

017-211703376-20230404-2023040420911-DE

Reçu le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

Communes	Nombre d'utilisateurs	% de répartition du coût annuel	Coût réparti
Dolus-d'Oléron	16	14%	3 820 €
Le Grand-Village-Plage	7	6%	1 671 €
La Brée-les-Bains	12	11%	2 865 €
Le Château-d'Oléron	20	18%	4 775 €
Saint-Denis-d'Oléron	16	14%	3 820 €
Saint-Georges- d'Oléron	20	18%	4 775 €
Saint-Pierre-d'Oléron	10	9%	2 387 €
Saint-Trojan-les-Bains	10	9%	2 387 €
Total Communes	111	100%	26 500 €
Communauté de communes de l'île d'Oléron		26 500 €	
TOTAL		53 000 €	

Après avoir pris connaissance du projet de convention établi à cet effet entre la communauté de communes de l'île d'Oléron structure porteuse de la mission "CNP" et Soluris ;

Sur proposition de madame le maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **D'APPROUVER** la prolongation d'une mission mutualisée de Conseiller Numérique de Proximité à l'échelle du territoire insulaire pour une durée de 5 ans selon les modalités financières sus décrites.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**La maire,  
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,  
Adrien MAZERAT**

La maire soussignée  
certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération télétransmise  
au représentant de l'État le 4 avril 2023  
et publiée sur le site internet de la commune le 4 avril 2023  
**Dominique RABELLE**

